

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-5384
OBJET	Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil l'avis de proposition déposé par le conseiller Claude Larochelle	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le conseiller Claude Larochelle a déposé à la séance ordinaire tenue le mardi 1er octobre 2024 à 18 h 30, un avis de proposition afin: que le comité exécutif mandate la Direction générale pour préparer un état de la situation de l'alimentation de secours de nos 74 stations de pompages et pour préparer un plan pour acquérir et installer des génératrices qui prendront la relève lors des pannes d'alimentation électrique dans le but de prévenir et réduire les dommages à la population lors d'évènements climatiques et des pannes d'électricité et que le plan de mise en oeuvre et les coûts associés soient présentés au comité exécutif et au conseil municipal dans les meilleurs délais.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-5384
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU CONSIDÉRANT que lors du passage de la tempête Debby, le 9 août dernier, plus de 12 000 résidences ont subi des dommages estimés à plus de 250 M\$ à la suite de refoulements d'égouts sanitaires et débordements d'égouts pluviaux; CONSIDÉRANT que les événements météorologiques extrêmes comme les pluies diluviennes vont continuer à se produire avec une fréquence accrue pour les années à venir; CONSIDÉRANT que Laval a 74 stations de pompage sur son territoire et que la majorité n'a aucune alimentation de secours en cas de panne électrique et que les pannes électriques sont fréquentes lors des évènements climatiques sévères; CONSIDÉRANT que nos stations de pompage d'égouts sanitaire et de relevage d'égout pluviaux sont des infrastructures essentielles pour la santé et la sécurité de notre population et qu'il est impératif de les maintenir en fonction en tout temps pour prévenir ou réduire les dommages causés par les refoulements et débordements d'égout; CONSIDÉRANT que dans un document publié le 23 octobre 2023, la Fédération québécoise des municipalités considère que «...génératrices et stations de pompage municipales sont un duo incontournable pour la prévention des sinistres» et recommande l'installation de génératrices dans toutes les stations de pompages de chaque municipalité; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Larochelle: que le comité exécutif mandate la Direction générale pour préparer un état de la situation de l'alimentation de secours de nos 74 stations de pompages et pour préparer un plan pour acquérir et installer des génératrices qui prendront la relève lors des pannes d'alimentation électrique dans le but de prévenir et réduire les dommages à la population lors d'évènements climatiques et des pannes d'électricité; que le plan de mise en oeuvre et les coûts associés soient présentés au comité exécutif et au conseil municipal dans les meilleurs délais.		